



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Simple question

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20 - QUE - 085

Déposé le : 26.05.20

Scanné le : _____

Art. 113 et 114 LGC La simple question consiste en une demande écrite de renseignement sur un objet déterminé du Gouvernement, de son administration ou sur des sujets d'actualité. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La simple question et la réponse du CE sont envoyées aux députés, mais ne sont pas portées à l'ordre du jour des séances du GC (pas de débat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : un mois.

Titre de la simple question

L'Etat prend-il à sa charge la protection de son personnel enseignant ?

Texte déposé

Dès le 11 mai 2020, les écoles ont à nouveau accueilli leurs élèves. Cette décision a été prise sur la base du fait que les enfants ne seraient pas des vecteurs du coronavirus. Pourtant, des mesures de protection du personnel enseignant sont prises, telles que l'acquisition de gel hydroalcoolique ou d'autres fournitures de protection. On en conclut que ces mesures sont uniquement destinées à protéger les enseignants entre eux. Dans la mesure où le corps enseignant est employé par l'Etat et que l'employeur est responsable de la santé et de la sécurité de ses collaborateurs, il semble évident que les frais liés à l'application de ces dispositions préventives soient à la charge de l'Etat. Or, il semblerait que certaines directions d'établissements scolaires engagent ces frais sur leur budget de fonctionnement, donc sur les comptes des communes.

Le Conseil d'Etat peut-il donner une explication sur les directives transmises aux directions d'établissement quant à l'engagement de frais liés à la protection du personnel enseignant et la prise en charge ou non de ces frais par l'Etat ?

Commentaire(s)

Je déclare mes intérêts : je suis municipal à Villeneuve

Nom et prénom de l'auteur :

KARLEN Dylan

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch